Royaume du Maroc
Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration
Direction des Affaires Administratives et Générales

المملكة المغربية
وزارة الاقتصاد والمالية وإصلاح الإدارة
مديرية الشؤون الإدارية والعامة

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX

N°14/2021/MEFRA/AC/MAIN

Le 12 Avril 2021 à 10 heures, il sera procédé, dans la salle de réunions de la Direction des Affaires Administratives et Générales du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration, sise au 2ème étage, entrée D, bâtiment extension, quartier administratif, Rabat – Chellah, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix ayant pour objet **La Maintenance des solutions décisionnelles pour le compte du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration à Rabat sur deux lots :**

- **Lot n°1 : solution décisionnelle domaine 1.**
- **Lot n°2 : solution décisionnelle domaine 2 et 3.**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au **service des Achats de la Direction des Affaires Administratives et Générales** - **Ministère de l'Economie et des Finances** - Rabat - Chellah. **Bureau n°234, 2ème étage Entrée «D»,** Il peut être téléchargé à partir du portail marocain des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma) et du site Internet du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration (www.finances.gov.ma - **Rubrique ''Appel d'Offres''**).

Le montant du cautionnement provisoire est fixé comme suit :

- **Pour le lot 1 : Dix Mille Dirhams (10 000 DH).**
- **Pour le lot 2 : Dix Mille Dirhams (10 000 DH).**

L'estimation des coûts des prestations est fixée comme suit :

- **Pour le lot n°1 : Cent Quarante-six mille quatre cents dirhams toutes taxes comprises (146 400,00 DH TTC).**
- **Pour le lot n°2 : Quatre cent quarante-quatre Mille Dirhams toutes taxes comprises (444 000 ,00 DH TTC).**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 du 8 joumada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- soit déposer, contre récépissé, leurs plis dans le bureau d'ordre de la DAAG du Ministère de l'Economie des Finances et de la Réforme de l'Administration ;
- soit les envoyer par courrier recommandé, avec accusé de réception, au bureau d'ordre précité ;
- soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres en début de séance et avant l'ouverture des plis
- soit transmettre leurs dossiers par voie électronique au maître d'ouvrage via le portail marocain des marchés publics;

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de la consultation.